



CÉLINE CALVEZ !

Députée
5^e Circonscription
des Hauts-de-Seine
Clichy-Levallois

OCTOBRE 2017 - #1

LE MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

« Impliquer le citoyen dans la vie publique »

Emmanuel Macron a exprimé son souhait de voir la société civile aux postes clés du gouvernement et siéger au sein de l'Assemblée Nationale.

Un message clair qui s'est traduit par un vote sans appel de la part des Français qui ont plébiscité ce choix, en envoyant sur les bancs de l'hémicycle 200 députés qui n'avaient pas exercés de mandats auparavant. 173 d'entre eux sont des députés de La République en Marche. Cette nouvelle Assemblée est un signe d'ouverture de l'institution à tous les citoyens.

Ce renouvellement doit se concrétiser dans nos pratiques et actions quotidiennes. C'est ce que je tiens à faire dès les premiers mois de mon mandat. C'est l'attachement à la promotion de la citoyenneté qui m'a poussé à choisir la Commission Affaires Culturelles et de l'Éducation.

Emmanuel Macron a fait de l'éducation une priorité. Pour atteindre cet objectif, le Ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a mis en place dès la rentrée d'importantes réformes. C'est pour accompagner cet élan de confiance que j'ai tenu à me rendre au sein d'un groupe scolaire dans ma circonscription.



Céline Calvez au Collège Louis-Blériot le 4 septembre.



1^{er} Atelier Citoyen de Céline Calvez le 4 septembre.

Une rentrée qui s'est faite en musique et qui m'a permis de constater les vertus de la pratique musicale collective au travers de l'accueil des CP par les CM2.

L'enjeu de ce quinquennat étant de créer une véritable École de la confiance, je me suis ensuite rendue au collège où j'ai pu échanger avec des élèves de 6^e. En faisant un parallèle entre le rôle de député et celui de délégué de classe, ma volonté a été d'éveiller leur conscience citoyenne.

Pour rester en ligne avec les valeurs de La République en Marche, j'ai décidé

de faire de cette rentrée scolaire une rentrée citoyenne. J'ai donc organisé un Atelier Citoyen, première édition d'une démarche de co-construction avec les habitants de ma circonscription. C'était un engagement de campagne et je reste persuadée que c'est en me nourrissant de vos remarques que je pourrai exercer au mieux mon mandat.

Céline Calvez
Députée des Hauts-de-Seine
Commissaire aux affaires culturelles



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Pour défendre les sujets dont elle avait parlé pendant sa campagne, Céline Calvez, a intégré la commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation. Cette commission s'occupe aussi des questions liées à la Jeunesse, la Vie Associative, au Sport et au Numérique.



ÉGALITÉ HOMMES/ FEMMES

Soucieuse de défendre l'idée d'égalité entre les Hommes et les Femmes, Céline Calvez s'implique au quotidien dans la délégation aux droits des femmes.

Depuis juin dernier, deux grandes lois ont été votées au Parlement. Promises lors des campagnes présidentielles et législatives, elles ont été discutées et de nombreuses concertations avec les acteurs les plus concernés ont été faites pour que ces lois soient justes, efficaces et répondent aux attentes des Français.

Projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique

Le 9 août dernier, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à restaurer la confiance des Français envers leurs représentants.

Un projet qui a été validé le 8 septembre par le Conseil constitutionnel.

Cette année a fait émerger des pratiques intolérables de la part d'élus, qui ont particulièrement touchés la population française, mais aussi la communauté internationale. Ces réactions ont suscité de nombreux débats et ont révélé combien nous étions attachés à des valeurs essentielles telles que l'honnêteté et l'intégrité. Emmanuel Macron, avant son arrivée à l'Élysée n'a sans cesse martelé que l'une des premières mesures qu'il ferait passer serait une loi sur la transparence et la moralisation de la vie publique. Promesse tenue. En moins de trois mois, le texte a été adopté définitivement et il s'applique désormais à tous les ministres, parlementaires et élus locaux. Ce texte était nécessaire pour rétablir la crédibilité de la France au niveau international. Il était également l'unique moyen pour redonner confiance aux Français dans leurs institutions et les inciter à s'investir dans la vie publique.



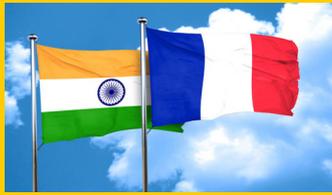
© Assemblée nationale-2017

PRINCIPALES MESURES

- **Interdiction des emplois familiaux pour les ministres, parlementaires et élus locaux.**
Cette interdiction se limite au conjoint (ou partenaire lié par un PACS ou concubin), aux grands-parents, aux parents, aux frères et sœurs, aux enfants ainsi que leurs conjoints, aux petits enfants, aux enfants des frères et sœurs ainsi qu'aux parents, enfants, frères et sœurs du conjoint.
- **Suppression de l'indemnité représentative des frais de mandat.**
L'indemnité représentative de frais de mandat ou IRFM était une indemnité touchée par chaque député et chaque sénateur en France pour couvrir leurs frais de représentation. Elle ne faisait l'objet d'aucun contrôle, n'était pas imposable et pouvait servir à couvrir tout type de dépense.
- **Suppression de la réserve parlementaire.**
La réserve parlementaire permettait aux députés de soutenir financièrement des projets locaux ou associatifs. Elle était malheureusement parfois détournée de ses objectifs premiers et pouvait générer un certain clientélisme.
- **Encadrement des conflits d'intérêts.**
Pour éviter qu'un député puisse en même temps que son mandat, représenter des intérêts particuliers.

GRUPE D'AMITIÉ FRANCE-INDE

Le 27 septembre, Céline Calvez a été nommée Présidente du groupe d'Amitié France-Inde. Une nomination qui témoigne de l'intérêt qu'elle porte, depuis plusieurs années, à ce pays, qui n'a jamais été aussi proche de la France.



© Fotolia

PARIS 2024

Le 13 septembre dernier, Paris a été officiellement désignée comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Soucieuse de réfléchir sur leur organisation au sein du territoire, Céline Calvez intègre le groupe de travail qui leur est dédié au sein de l'Assemblée Nationale.



© Paris 2024

Renforcement du dialogue social

La réforme du code du travail par ordonnances était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. C'est pourquoi le Premier Ministre et la Ministre du Travail ont présenté, le 31 août dernier cinq ordonnances pour renforcer le dialogue social. Elles ont été signées par le Président de la République le 22 septembre.

Ces ordonnances sont le fruit d'un travail de concertation, qui a duré plusieurs semaines, avec les partenaires sociaux. C'est avec les plus concernés que les ordonnances ont été conçues.



L'objectif de cette réforme peut se résumer en quatre points :

1

Pour la première fois, une réforme du code du travail donne la priorité aux TPE et PME

- Dans les entreprises de moins de 50 salariés, il est désormais possible de négocier directement avec un élu du personnel.
- Mise en place d'un barème de dommages et intérêts qui assure « sécurité » et « visibilité » sur d'éventuels contentieux.
- Clarification des règles du contentieux en cas d'inaptitude de l'emploi.
- Obligation de prendre en compte les dispositions spécifiques qui tiennent compte de la réalité des TPE/PME dans les accords de branche.
- Prise en charge des salaires et frais de déplacement des salariés de TPE/PME qui participent à des négociations de branche.

2

Faire confiance aux entreprises et aux salariés en leur donnant la capacité d'anticiper et de s'adapter de façon simple, rapide et sécurisée

- De nouveaux champs de négociation sont ouverts à l'entreprise.
- Promotion du dialogue social et de la co-construction de la stratégie avec les salariés et leurs représentants.
- Création de règles encadrant le CDD correspondant à la spécificité des secteurs d'activité.
- Harmonisation des délais de recours à un an en cas de contestation de la rupture du contrat de travail.

3

De nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salariés

- Un droit au télétravail sécurisé, souple, permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.
- Des indemnités légales de licenciement augmentées de 25 %.
- Un abonnement de compte personnel de formation de 100 heures financé par l'employeur.
- Des nouvelles compétences pour les branches professionnelles permettant d'assurer davantage d'équité entre les salariés d'un même secteur.

4

De nouvelles garanties pour les syndicats et les élus du personnel qui s'engagent dans le dialogue social

- Assurance d'avoir des moyens et d'accéder à des formations de qualité pour exercer son mandat.
- Les élus du personnel auront accès à la formation professionnelle et à un bilan de compétences renforcé pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.
- Une plus grande facilité pour les salariés à nommer un délégué syndical.
- La mobilisation d'un réseau de grandes écoles et universités volontaires pour former chaque année des militants syndicaux.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS



CONTACTER VOTRE DÉPUTÉE

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Tél. : 01 40 63 48 05
126, rue de l'université - 75007 Paris

EN CIRCONSCRIPTION
Tél. : 01 42 70 00 27
34, rue Henri Barbusse
92110 Clichy-la-Garenne

RETOUR EN IMAGES



- 17 juillet.** Bel échange sur la question du « Brexit » à l'Assemblée nationale avec Alastair Campbell, journaliste, écrivain britannique et directeur de la communication et de la stratégie de Tony Blair, pendant son mandat, de 1997 à 2003.
- 9 août.** Céline Calvez a questionné le Premier Ministre sur l'Après Etat-d'urgence suite aux attaques terroristes survenues à Levallois.
- 15 septembre.** Dialogue constructif entre Céline Calvez et Madame Dalbin, proviseure du Lycée Léonard de Vinci, lycée des métiers polyvalent (bacs généraux, professionnels et technologiques), proposant une formation tout au long de la vie et des partenariats avec les entreprises.
- 17 septembre.** Céline Calvez déposant une gerbe à l'occasion de la cérémonie à la mémoire des morts de la Royal Air Force pendant la deuxième Guerre mondiale, à Clichy.

Vous m'avez interrogé sur des sujets liés à mon mandat de députée. Je me permets en retour de vous informer de mon actualité à l'Assemblée Nationale. Elle vous sera adressée régulièrement. En aucun cas, vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en m'envoyant un e-mail à l'adresse électronique celine.calvez@assemblee-nationale.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste de diffusion, merci d'envoyer « désinscription » à l'adresse suivante : celine.calvez@assemblee-nationale.fr



Retrouvez toute mon actualité sur <http://celine-calvez.fr/>